



## Le droit aux relations familiales : aux oubliettes ?

A l'heure où prend fin la quatrième édition des Journées Nationales de la Prison, consacrée cette année aux familles de détenus, l'Observatoire International des Prisons dénonce les menaces qui pèsent sur l'avenir du Relais Enfants-Parents à Bruxelles.

Cette asbl a pour objectif depuis 22 ans de favoriser le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu.

Le Relais remplit principalement ses missions à travers des entretiens avec le détenu parent et l'organisation de visites collectives et individuelles.

Les travailleurs du REP sont des psychologues formés au maintien du lien parental et aux questions carcérales.

Un soutien bienveillant basé sur l'intérêt de l'enfant est primordial, car un enfant compose mieux avec un parent imparfait qu'avec un parent absent.

Le REP est la seule association active sur le terrain à Bruxelles.

Victime d'un sous-financement chronique à Bruxelles, le Relais Enfants-Parents bénéficie de subsides d'aides à l'emploi de la COCOF et d'un complément de l'administration pénitentiaire via les directions de prisons, ces dernières elles-mêmes prises à la gorge par les restrictions budgétaires ne veulent plus assurer ce financement partiel du Relais.

Pourtant, le travail effectué par le REP est professionnel, de qualité et essentiel :

- Il tente de casser le schéma de la reproduction (près d'1/3 des enfants des détenus passe par la prison à l'âge adulte),
- Il tente de limiter la récidive du détenu en valorisant son rôle de parent,
- Au-delà, il tente de garantir le respect des droits fondamentaux du détenu et de l'enfant en maintenant les liens familiaux.

En prison, le fédéral est compétent pour ce qui concerne l'aide contrainte (expertise, avis,...) et les entités fédérées l'aide volontaire (aide psychosociale,...). Selon la clé de répartition entre compétences fédérales et fédérées 90% des moyens sont accordés au fédéral et 10% au fédéré.

L'OIP dénonce cette clé de répartition ne permettant pas aux entités fédérées d'exercer ses missions d'aide.

Plus largement, l'OIP dénonce l'absence d'égard du gouvernement et de l'administration pénitentiaire pour le secteur de l'aide aux justiciables détenus, préférant mettre le focus sur une politique populiste sécuritaire à court terme, piétinant les droits fondamentaux des détenus et de leur famille, et mettant à mal la réinsertion dans la société à l'issue de l'incarcération.

Contacts OIP

Nicolas COHEN : 0470/02.65.41

Juliette MOREAU : 0476/20.73.89